

DEPARTEMENT
Haute-Saône

Commune de
MONTESSAUX
70270

24. Le Bourg
70270 MONTESSAUX
Tél. - Fax : 03.84.63.32.58

E-mail : mairie.montessaux@orange.fr

Commune de MONTESSAUX
Extrait des délibérations
Conseil Municipal du jeudi 16 mars 2023

Convocation adressée à chaque conseiller municipal le vendredi 01 mars 2023 pour la session ordinaire du jeudi 16 mars 2023.

Nombre membres :
Afférents au conseil :
En exercice :09
Présent(s) :09
Pouvoir(s) :00
Absent(s) :00
Votants :09
Affiché le : 17/03/2023

L'an deux mil vingt-trois le Jeudi 16 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **René DEMANGE, Maire,**

Étaient Présents : Mrs René DEMANGE, Raphaël CARRIERE, Frank COPPE, Edouard MICHELIN, Pascal JEANNEY, Éric GEORGY, Mmes Françoise JUIF, Virginie TORTISSIER, Céline BLONDÉ.

Absents excusés : néant,

Absents non excusés : néant,

Madame Virginie TORTISSIER a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Pour le vote des comptes administratifs, l'élection du Président de séance s'est déroulée conformément à l'article L2121-14 du CGCT. Le Maire a ainsi été remplacé par Madame TORTISSIER Virginie et n'a pas participé au vote du compte administratif.

N° 07/ 2023-03

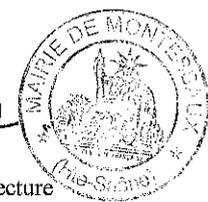
Compte Administratif
2022
Budget-Eau

		Dépenses	Recettes	Solde exécution
Réalisation de l'exercice	Section exploitation	20 888.42€	19 029.51€	-1 858.91€
	Section investissement	15 408.63€	19 550.76€	4 142.13€
Report de l'exercice précédent	Section exploitation		2 868.96€	
	Section investissement		13 339.59€	
TOTAL (réalisation + report)		36 297.05€	54 788.82€	18 491.77€
Restes à Réaliser	Section exploitation			
	Section investissement	€	€	
Résultat Cumulé	Section exploitation	20 888.42€	21 898.47€	€1 010.05
	Section investissement	15 408.63€	32 890.35€	17 481.72€
	TOTAL cumulé	36 297.05€	54 788.82€	18 491.77€

SOUS-PRÉFECTURE DE LURE
ARRIVÉE
12 AVR. 2023

Après cette présentation et après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal acceptent, à l'unanimité des présents, le compte administratif du budget eau de l'exercice 2022.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents
Le Maire,
René DEMANGE.

Acte rendu exécutoire par René DEMANGE, Maire, compte tenu, de la transmission en sous-préfecture
Le 31 mars 2023.
Pour copie conforme